

COMPTE RENDU DU JOUR 1

Ce mercredi 13 mai 2009, s'est tenue à la salle de conférence du BIT de 9H à , la première journée de l'atelier de formation des membres du Comité National pour l'Education aux Droits de l'Homme. Cet atelier, organisé par le Ministère de l'Education Nationale en collaboration avec la Division des Droits de l'Homme de l'ONU CI, s'inscrit dans le cadre du Programme Mondial en faveur de l'Education aux Droits de l'Homme.

Cette première journée a enregistré la participation de représentants :

- des Ministères de l'Education Nationale, de la Justice, du Plan et de la Communication ;
- de la DDH de l'ONU CI ;
- de l'UNICEF ;
- de Save the Children Suède ;
- de diverses organisations de la société civile.

Cet atelier s'est articulé autour de quatre communications précédées de l'exposé de cadrage du Comité.

Initialement prévu pour être présenté par **M. OUATTARA Mamadou**, l'exposé de cadrage du Comité a été fait par **Dr KADI Dago**. Dans sa présentation, il a d'abord situé le contexte de l'atelier puis en a indiqué les objectifs qui visent principalement à :

- renforcer les capacités des membres du Comité National en matière d'EDH ;
- informer sur le contenu et les modalités d'exécution du Programme Mondial en faveur de l'Education aux Droits de l'Homme ;
- identifier clairement les stratégies nationales en matière d'EDH ; et
- recueillir les propositions et recommandations utiles à l'élaboration du plan national d'EDH.

I/ Les communications

A- Communication 1 : « *les éléments fondamentaux et contenu de l'enseignement des Droits de l'Homme* »

Après avoir exposé le cadre de l'atelier, **Dr KADI Dago** a animé la première communication sur « **les éléments fondamentaux et contenu de l'enseignement des Droits de l'Homme** ».

Dans son intervention, le communicateur a, d'une part, présenté les cadres normatif et institutionnel sur lesquels se fonde l'EDH avant d'en donner les modalités d'exécution.

Ainsi, selon lui, l'EDH se fonde sur de nombreux textes internationaux tels la DUDH, les Pactes sur les Droits civils et politiques et les DESC...lesquels textes sont promus par des institutions aussi bien internationales qu'étatiques.

Par ailleurs, il a que l'EDH doit se faire selon un processus guidé par certains principes.

La deuxième communication, celle de **M. Andrea ORI, Représentant de la DDH de l'ONU CI**, a porté sur « **les instruments et mécanismes juridiques internationaux relatifs aux DH** ».

Parti d'une approche définitionnelle de la notion des DH comme capacités essentielles à la réalisation effective de la dignité inhérente à l'être humain, **M. ORI** a donné le cadre normatif international qui régit la matière des DH puis indiqué les outils qui assurent le suivi et l'application de celui-ci.

Ainsi, après avoir cité quelques instruments internationaux et organes chargés de veiller, a-t-il indiqué que le suivi de ces organes vise à avoir une meilleure visibilité de la situation des DH en vue de l'élaboration de politiques appropriées et de l'évaluation des progrès accomplis.

M. GNAHOUA Djédjé, Secrétaire à la formation et aux projets à l'APDH, a fait une présentation sur le thème « les instruments et mécanismes juridiques nationaux et régionaux relatifs aux DH ».

Sa communication s'est articulée autour de deux grands points.

En effet, il a d'abord présenté l'ordre juridique et institutionnel régional de protection des DH qui se compose principalement :

- relativement aux textes, de la Charte Africaine des DH et des Peuples et de son Protocole additionnel relatif à la Création d'une Cour Africaine des DH et des Peuples ;
- relativement aux institutions, de la Commission Africaine des DH et des Peuples et de la Cour Africaine des DH et des Peuples.

Ensuite, au niveau de la protection nationale, il a cité au titre des :

- textes, la constitution, les lois et règlements régissant notamment le domaine de l'environnement, de la presse ;
- organes, la Médiature, le Conseil Constitutionnel, la CNDHCI...

Le chapitre des communications s'est achevé par l'intervention de **Mme** , **Représentante de l'UNICEF** qui s'est prononcée sur « **les droits de l'enfant dans les instruments internationaux et nationaux** ».

Dans son exposé, elle a donné les motivations de l'édiction de textes spéciaux